

"RPS Accompagnement"

Dispositif d'aides proposé par l'Assurance Maladie

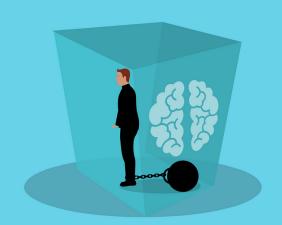


Possibilité de financement pour la réalisation d'un diagnostic et/ou d'un accompagnement de prévention des risques psychosociaux en entreprise de moins de 50 salariés



70 % de la prestation "RPS Accompagnement" est prise en charge

N'attendez pas!
Cette "Subvention
Prévention" est en
vigueur du
03/01/2022 au
30/09/2022.



2 PRESTATIONS ELIGIBLES

Prestation I

Diagnostic/repérage des facteurs de RPS, et accompagnement à l'élaboration du plan d'action

Prestation 2

Accompagnement par un consultant à la mise en œuvre du plan d'action, au suivi et à l'évaluation des actions.

Les conditions pour bénéficier de l'aide ?

2 Consultants de GALATA Organisation sont signataires de la charte d'engagement « Prévention des risques psychosociaux » du CROCT Bretagne



ENTREPRISE

- moins de 50 salariés
- entreprises adhérentes au régime général
- être à jour de ses cotisations
- DUERP mis à jour depuis moins d'un an

•

RPS Accompagnement

CONSULTANT

 doit être référencé et éligible à la subvention prévention TPE « RPS Accompagnement » dans votre région